

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DU VAL-D'OISE COMMUNE DU PLESSIS-GASSOT

« INSTAURATION D'UN SECTEUR DE RENOUVELLEMENT URBAIN SITUE EN ZONE C DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT DE PARIS-CHARLES DE GAULLE »

Par arrêté préfectoral du 25 juillet 2014, Madame la Directrice Départementale des Territoires a prescrit dans la commune du PLESSIS-GASSOT l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'instauration d'un secteur de renouvellement urbain situé en zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle.

L'enquête publique est organisée en application des articles R123-3 à R123-29 du code de l'environnement.

Par ordonnance en date du 10 juillet 2014, le président du tribunal administratif de Cergy a désigné :

- Madame Jocelyne AUZANNEAU, commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête publique;
- Monsieur Jean-Claude LASAYGUES, commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement de Mme AUZANNEAU.

Cette enquête se déroulera **du jeudi 18 septembre 2014 au lundi 20 octobre 2014 inclus**.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront déposés à la mairie du Plessis-Gassot, siège de l'enquête et mis à la disposition du public afin que toute personne puisse en prendre connaissance et y consigner ses observations éventuelles, ceci aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- mercredi : 14h – 20h ;
- jeudi : 8h30 - 12h30 ;

Madame Jocelyne AUZANNEAU, a été désignée commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public à la mairie du Plessis-Gassot :

- **le jeudi 18 septembre 2014 de 9h30 à 12h30 ;**
- **le mercredi 1er octobre 2014 de 17h à 20h ;**
- **le samedi 11 octobre 2014 de 9h à 12h ;**
- **le lundi 20 octobre 2014 de 14h à 17h .**

afin de recevoir les observations et les déclarations des intéressés.

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie concernée et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Il pourra également adresser ses observations par écrit, à l'attention exclusive de Madame Jocelyne AUZANNEAU en mairie du Plessis-Gassot, siège de l'enquête. Le dossier sera consultable sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise www.val-doise.gouv.fr.

L'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise.

Le présent avis sera publié par les soins du préfet du Val-d'Oise et en caractères apparents, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Val-d'Oise. Le même avis sera affiché en mairie du Plessis-Gassot au moins 15 jours avant le début de l'enquête, soit le 3 septembre 2014 et devra le rester jusqu'à la fin de celle-ci, soit le 20 octobre 2014 inclus. Il sera publié sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr).